



COMPTE-RENDU



Tél : 01 47 70 91 69

E-mail: contact@fo-dgfip.fr

Web: <http://www.fo-dgfip.fr>

COMPTE RENDU DU CTR DU 10 FEVRIER 2015

EXPÉRIMENTATIONS, PIÈGES À C... ?

La Direction Générale a procédé à la deuxième convocation du CTR sur les arrêtés relatifs à l'expérimentation DIRCOFI/PRS ayant fait l'objet d'un vote unanime contre des organisations syndicales lors du CTR du 29 janvier dernier.

La délégation **F.O.-DGFIP** a une fois encore regretté que l'administration n'utilise pas les possibilités offertes par les textes de présenter en seconde convocation des projets modifiés pour tenir compte des observations des représentants des personnels. La Direction Générale a une fois encore considéré que les critiques des organisations syndicales portant sur les principes même du projet ([voir notre compte rendu du CTR du 29 janvier sur le site national](#)), il n'était pas possible d'y répondre par des modifications de textes. La délégation F.O.-DGFIP n'avait dès lors aucune raison de modifier son vote et s'est donc de nouveau prononcé contre les textes proposés.

Sans reprendre tous les arguments développés le 29 janvier dernier, cette nouvelle convocation a été l'occasion de rappeler qu'aux yeux du Syndicat cette expérimentation dissimule en réalité un siphonnage de missions qui ne dit pas son nom dans la mesure où ce sont d'ores et déjà 4 DIRCOFI sur 9 qui entrent dans son champ. **F.O.-DGFIP** s'interroge donc sur les intentions réelles de l'administration et sur la réversibilité des évolutions envisagées. La Direction Générale s'est engagée à dresser un premier bilan des conditions de démarrage de l'expérimentation à l'occasion d'un groupe de

travail en octobre puis à faire un nouveau point d'étape en avril 2016 qui permettrait notamment d'aborder la question des transferts de charges vers les PRS. Ce rendez-vous serait également pour l'administration l'occasion de présenter un bilan de la mutualisation des procédures collectives. La délégation **F.O.-DGFIP** a pris acte du calendrier proposé et a par ailleurs dénoncé le renvoi par la Direction de la discussion relative à la formation, l'accompagnement et la soutenabilité des charges de cette expérimentation aux comités techniques locaux.

A la demande de plusieurs organisations syndicales, Le Président a confirmé l'engagement de l'administration de tenir un groupe de travail relatif aux centres de contact. La délégation **F.O.-DGFIP** a rappelé que ce point relevant de l'organisation des services devait être inscrit à l'ordre du jour d'un prochain CTR.

F.O.-DGFIP est intervenu pour que soit rapidement communiqué les détails des plans de qualifications rappelant notamment qu'en matière d'emplois comme de conditions de travail la situation se dégrade toujours plus chaque année. Le syndicat considère que les bons résultats dont la Direction Générale se prévaut ne sont acquis que par l'implication, la conscience professionnelle et de plus en plus souvent au détriment de la santé des personnels. Ce constat renouvelé justifierait cette année encore aux yeux de la délégation

F.O.-DGFIP que le nouveau plan de qualification ministériel soit d'autant plus ambitieux.

La délégation **F.O.-DGFIP** a déploré le nouveau report de la discussion autour du Bilan 2013 de la formation professionnelle qui va conduire à n'en débattre qu'en n+2.

F.O.-DGFIP a tenu à souligner l'esprit d'à-propos dont fait preuve la Direction Générale en nous proposant de discuter l'après-midi même de civisme fiscal après les révélations du scandale "swissleaks".

Par ailleurs le Syndicat a tenu à revenir sur les annonces dans la presse relative à la "télédéclaration obligatoire" qui pose clairement la question de l'égalité d'accès au service public. La délégation **F.O.-DGFIP** a réaffirmé qu'à la différence des relations avec certains prestataires de services privés qui, ici ou là, peuvent inspirer les projets de l'administration, la relation avec le service public fiscal n'est pas optionnel mais bel et bien obligatoire.

Sans refuser toute modernisation le syndicat s'opposera toujours aux projets conduisant à une rupture de l'égalité d'accès au service public et une dégradation accrue des conditions de travail des collègues.

F.O.-DGFIP entend enfin profiter de l'occasion de la discussion en matière de dialogue social dont la Direction Générale a confirmé l'ouverture prochaine pour mettre un terme aux freins à l'activité syndicale qui semblent se multiplier dans un certains nombres de directions locales.

Après épuisement de l'ordre du jour, la délégation **F.O.-DGFIP** a profité de cette

réunion pour aborder quelques questions diverses.

F.O.-DGFIP a demandé la convocation rapide d'un groupe de travail sur les SIE. Certains documents faisant état de groupe de travail sans préciser que les organisations syndicales n'y ont jamais été associées circulent aujourd'hui dans le réseau entretenant de fait une forme d'ambiguïté. Cette réunion est d'autant plus urgente que le dernier GT s'est soldé par le départ des organisations syndicales ([voir notre compte rendu](#)) sur les expérimentations et réorganisations en cours. Un nouveau groupe de travail va être reprogrammé.

F.O.-DGFIP a demandé de manière claire un examen au cas par cas de la situation individuelle des agents dans les TAF. Certains agents, engagés sur une certaine durée, ont pu prendre par exemple un certain nombre d'engagements notamment financiers. La réduction du réseau décidée par l'administration pourrait les précipiter dans de graves difficultés. Ce traitement individualisé est d'autant plus nécessaire que les pistes en matière de mise à disposition au MAE ne sont pas si claires que cela et n'offrent que d'incertaines garanties. Pour le syndicat ces personnels doivent être respectés. L'administration a accepté la tenue d'une réunion spécifique.

Enfin la délégation **F.O.-DGFIP** est une fois encore intervenue pour dénoncer les difficultés dans le traitement des dossiers ZUS. Certains dossiers individuels déposés en septembre 2013 n'ont à ce jour fait l'objet d'aucune avancée. **F.O.-DGFIP** a demandé à l'administration de communiquer rapidement sur l'état d'avancement des dossiers.

**BULLETIN
D'ADHESION**



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu